

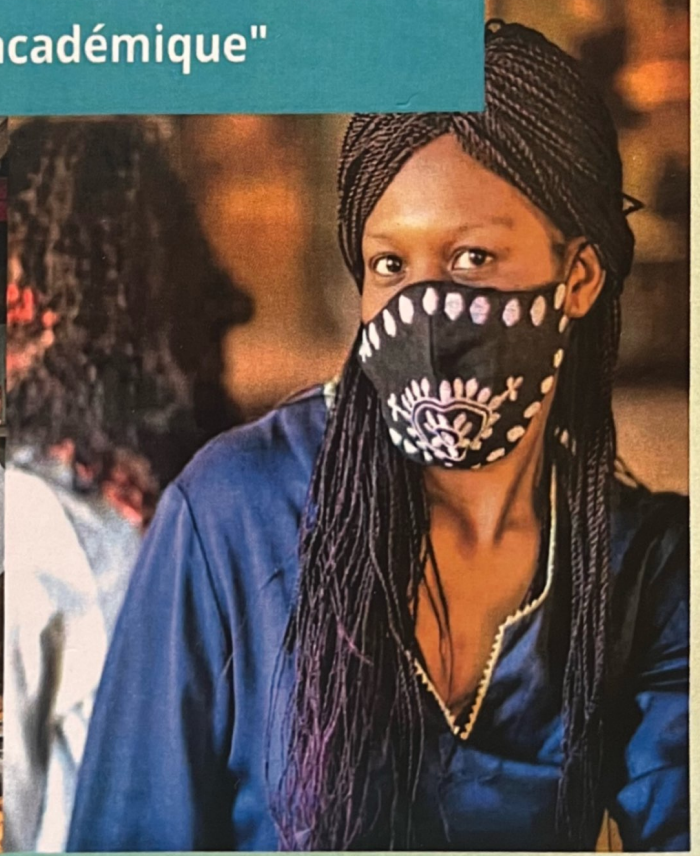


UNHCR

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



"Les communautés réfugiés et
migrantes à l'épreuve du COVID 19 au
Maroc : réflexions et recommandations
du monde académique"



UNHCR Maroc

Journée mondiale du réfugié 2020

Chacun peu agir, chaque geste compte

Qui sont nos panélistes?



Alioua Mehdi, sociologue et Professeur Associé à Science-Po, Université Internationale de Rabat (UIR), Membre fondateur du Groupe Antiraciste de Défense et d'Accompagnement des Erangers et Migrants (GADEM).



Amarti Mohamed, Professeur universitaire à la Faculté des Sciences juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Mohamed Ier d'Oujda, Directeur de la clinique juridique Migration et Droits l'Homme et membre du Laboratoire de recherche en droits de l'Homme de la même faculté ; Président de la Commission Régionale des Droits de l'Homme de l'Oriental.



Belguendouz Abdelkrim, Expert Migration et Professeur universitaire à la Faculté des Sciences juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Mohamed V - Rabat-Agdal.



Charef Mohamed, Professeur universitaire à la Faculté des Lettres de l'Université Ibn Zohr d'Agadir, Président de la Commission Régionale des Droits de l'Homme de Souss Massa et Président de l'Observatoire Régional Migrations, Espaces et Sociétés (ORMES), membre du Comité des Travailleurs Migrants des Nations Unies.



ElMadmad Khadija, Professeure universitaire à la Faculté des Sciences juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Ain Chock - Casablanca, Avocate au Barreau de Rabat et Consultante Internationale ; Directrice du Centre UNESCO « Droits et Migrations » (CUDM), membre du CNRS Migrations, « Migrinter », de l'Université de Poitiers en France et du Réseau des Femmes Médiatrices pour la Paix de l'Union Africaine, FemWise-Africa.



El Makouti Mohamed, Chef de service orientation et appui juridique à la Direction des Affaires de la Migration, Ministère Délégué auprès du Ministre des affaires étrangères, de la Cooperation Africaine et des MRE



Khachani Mohamed, Professeur universitaire à la Faculté des Sciences juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Mohamed V Rabat-Agdal, Président de l'Association Marocaine des Etudes, Recherches sur la Migration (AMERM).



Taktak Hind, Vice-Doyenne et Professeure à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'université Ain Chock - Casablanca, Directrice de la Clinique juridique de Casablanca Ain Chock.



Ana Fonseca, Cheffe de mission de l'OIM au Maroc et spécialiste dans les domaines de la gestion de la migration, la migration de retour et de réinsertion et la migration des mineurs, avec une expérience particulière en matière de coopération internationale.



François Reybet-Degat, représentant du HCR au Maroc, et précédemment Directeur adjoint du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA) couvrant les situations en Syrie et en Irak.

Les opinions exprimées dans les articles de ce recueil sont propres à leurs auteurs et leur publication n'engage en rien l'UNHCR.

Covid 19, Liberté de Circulation et Droits des Migrants Avec une référence spéciale au Maroc

Professeure Khadija Elmadmad¹⁰¹

« En ces temps de coronavirus je sais que je dois rester confiné et que je n'ai pas le droit de sortir dehors. Je me sens seul et sans aucun soutien, j'aurais bien voulu être avec ma famille, mais les frontières marocaines sont fermées et je ne peux pas retourner dans mon pays, même avec l'aide de l'OIM. A cause de la pandémie, je suis interdit de sortir de la maison où je réside à Hay Annahda, à Rabat avec 15 autres immigrants subsahariens. Nous sommes presque tous en situation irrégulière dans le pays, à l'exception de trois réfugiés reconnus par le HCR et deux demandeurs d'asile. Depuis que l'urgence sanitaire a été décrétée au Maroc, je ne peux plus aller travailler en noir comme je le faisais auparavant. Je ne peux même pas me déplacer à l'intérieur du quartier où je réside. N'ayant pas de carte de séjour, je ne peux pas avoir l'autorisation de déplacement accordée par les autorités locales. Pour se procurer la nourriture, je dépends (comme d'ailleurs la majorité de mes colocataires) des réfugiés et des demandeurs d'asile qui eux ont des certificats du HCR qui leur ont permis d'avoir l'autorisation de sortie. Nous sommes aidés par certains voisins marocains qui nous apportent la nourriture. Je ne sais vraiment pas comment je vais survivre si le confinement va durer. Mon avenir dépend de la seule volonté divine. Chaque jour, je prie Dieu de trouver une solution pour moi».

Déclaration d'un immigré subsaharien irrégulier, originaire du Sénégal, interviewé par téléphone à Rabat le 10 avril 2020.

Ce témoignage donne une idée sur la condition de certains migrants et sur leurs droits en temps de Covid19 et renseigne sur la liberté de circulation durant la pandémie au Maroc, comme c'est d'ailleurs le cas dans plusieurs autres pays de par le monde.

Le coronavirus Covid-19 est apparu le 17 novembre 2019 dans la ville de Wuhan, en Chine centrale. Il s'est propagé ensuite dans le monde entier. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a alerté dans un premier temps la République populaire de Chine et ses autres États membres puis a prononcé l'état d'urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier. Le 11 mars 2020, L'OMS a déclaré l'épidémie de la Covid-19 pandémie mondiale et a demandé aux États de prendre des mesures de protection essentielles pour prévenir sa propagation¹⁰².

En l'absence de médication sûre et de vaccin, et dans le but d'éviter une large contagion des populations, plusieurs États ont décidé de limiter les contacts humains et restreindre la liberté de circulation comme seules solutions possibles pour lutter contre la propagation du virus, comme cela a été prôné par l'OMS.

La liberté de circulation ou liberté d'aller et venir est le droit pour tout individu de se déplacer librement, de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État et de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son

¹⁰¹ Khadija Elmadmad est Professeure de Droit, Avocate et Consultante internationale. Elle est actuellement Directrice du Centre UNESCO "Droits et Migrations" (CUDM), Vice-Présidente de la Clinique Juridique de la Faculté de Droit de Casablanca et Coordinatrice de sa Section sur le droit de la migration, membre du Centre de Recherche Scientifique Migrations (CNRS) « Migrinter » de l'Université de Poitiers en France et Médiatrice pour la Paix au sein du Réseau des femmes médiatrices pour la paix, « FemWise-Africa » de l'Union Africaine. Elle était auparavant, entre autres, Titulaire de la Chaire UNESCO « Migration et Droits Humains, Vice-Présidente de l'International Association for the Study of Forced Migration (IASFM) de l'Université d'Oxford en Angleterre et Présidente du Comité des Experts Marocains en Droit des Réfugiés, qui était basé au Bureau du HCR à Rabat.

¹⁰² Pour plus de détails sur la pandémie Covid-19, voir entre autres, Wikipédia, Pandémie de Covid-19, in : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pand%C3%A9mie_de_Covid-19